



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 116161

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question des distorsions créées par le manque d'information autour de certaines mesures comme la prime pour l'emploi. En effet, malgré les effets d'annonce autour de cette mesure qui devait permettre d'encourager les demandeurs d'emploi à s'insérer sur le marché du travail, le caractère flou des informations disponibles (notamment sur le site Internet du Gouvernement) autour des conditions d'obtention de cette prime a pu aggraver la situation de précarité sociale et financière de certains de nos concitoyens. Mal informés des critères d'admission nécessaires à l'obtention de la prime et persuadés de pouvoir en bénéficier, certains d'entre eux contractent des crédits à la consommation et des emprunts, notamment afin de répondre aux exigences de leur nouvel emploi (achat d'un véhicule, obtention du permis de conduire, etc.), ce qui a pour conséquence d'aggraver leur précarité financière, ce qui est contraire aux objectifs de la prime. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de développer l'information autour de ces mesures qui, a priori, ne parviennent pas toujours à atteindre nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116161

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 505